

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

SEANCE du 3 février 2026

convocation du 27 janvier 2026

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames : Laurence DUVAL, Agnès SERGENT, Maud CADARIO

Messieurs : Michel TRONEL, Francis VALLET-DUCLOS, René GOBEAUT, Jean GRUMIAUX,
Dominique MULOT, Vincent SORET, Cyrille DESORMEAUX, Christophe LEROUX

Absente : Madame Pauline DUPONT

Secrétaire de séance : Francis VALLET-DUCLOS

La Séance est ouverte à 20h30

1. Approbation du compte rendu du 13 janvier 2026

Après lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 janvier 2026 par Mme le maire, le conseil municipal vote son approbation.

2. Renouvellement entretien des espaces verts

L'entretien des espaces verts a été effectué par l'entreprise GOUEL pour l'année 2025. Satisfaits de la prestation, nous lui avons demandé un devis pour la saison 2026. Ce devis s'élève à 6600.00€ TTC, aucune augmentation n'ayant été appliquée sur le devis de 2025.

Le Conseil Municipal décide et vote à l'unanimité de faire nouveau appel aux services de l'entreprise GOUEL et autorise Mme le maire à signer le devis.

3. Déplacement du locker Relais pickup – La Poste

Nous avons reçu par mail le 29 janvier 2026 une réponse des services de La Poste concernant la demande de prise en charge du déplacement du locker qui pour rappel s'élevait à 1700€.

La Poste prend en charge le déplacement sous certaines conditions qu'un nouvel emplacement nous engage avec des conditions précises :

- La réalisation et la prise en charge financière de la dalle béton nécessaire à l'implantation de la consigne devront être assurées par nos soins ;
- La signature d'une nouvelle convention, reprenant les mêmes conditions que la convention actuelle, avec un engagement minimal de cinq (5) ans. En cas de demande de désinstallation avant l'échéance de cette période, des frais de pénalités seront appliqués selon le barème suivant : 5 000 € la première année, 4 000 € la deuxième année, 3 000 € la troisième année, 2 000 € la quatrième année, 1 000 € la cinquième année !

Le conseil municipal vote à la majorité moins une abstention pour le déplacement du locker devant la mairie.

Des devis sont en cours pour la réalisation d'une dalle pour recevoir l'équipement de La Poste.

Aussi, cette acceptation de déplacement conditionne un abandon de toute demande de remboursement des frais qu'auraient pu engager les plaignants, ou toutes autres poursuites ainsi que le démontage de leur caméra orientée vers le locker et la place publique.

4. Délibération : Vote du Compte Financier Unique 2025

Madame le maire explique que le Compte Unique Financier (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Conseil va donc délibérer, pour la 2eme fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Sous la présidence de Monsieur VALLET-DUCLOS Francis adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte Unique Financier 2025 qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Excédent reporté :	203 127.27€	Excédent reporté :	13 760.65€
Dépenses	479 356.42€	Dépenses	41 876.48€
Recettes €	469 513.44€	Recettes	51 239.54€
Excédent de clôture :	193 284.29€	Restes à réaliser en dépenses :	58 724.50€
		Besoin de financement :	35 600.79€
		Excédent de clôture :	23 123.71€

Hors de la présence de Madame DUVAL, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte unique financier (CFU) du budget communal 2025.

5. Questions diverses

- Une réunion a eu lieu le 30 janvier avec Mr CAYTAN, responsable de la gestion des bassins versants au sein de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, pour évoquer le futur aménagement d'une noue rue de l'église ; deux terrains à bâtir à proximité font l'objet d'un certificat d'urbanisme. Il ne peuvent être constructibles sans l'aménagement d'une défense incendie.
Sans canalisation avec débit suffisant, il est nécessaire d'installer une poche de réserve d'eau pour être aux normes et couvrir la défense incendie des habitations riveraines. Cette poche n'entravera pas la création future de la noue. La bande de terrain devant les 2 terrains en question, et réservée pour l'aménagement, fera l'objet de négociation d'achat avec le propriétaire actuel. La commune pourra recevoir un fond de concours de la Communauté de Communes allant jusqu'à 50% maximum pour l'achat du terrain.
- La Communauté de Communes lance un appel à projet « Mille Traces », qui propose aux communes du territoire l'accueil de d'une résidence artistique, conçue sous la forme d'ateliers ouverts à tous les publics, favorisant la rencontre entre artistes et habitants. Le conseil municipal candidate au projet.
- De nombreuses nuisances sonores ont été constatées pendant la pause méridienne à la cantine. Afin d'en atténuer les effets, il a été proposé d'installer des panneaux acoustiques suspendus. Un devis a été demandé auprès de la société WESCO pour un montant de 1026€ pour 5 panneaux. Aucune décision ne sera prise avant de vérifier la quantité possible à installer et si les panneaux ne gênent pas les éclairages.

Dates à retenir :

- Prochain conseil municipal : mardi 9 mars 2026 à 20h30. (Les dates annoncées restent prévisionnelles et sont confirmées par affichage de la convocation).
- Commission CCID : vendredi 6 février 2026 à 17h30
- Commission révision liste électorale : vendredi 20 février 2026 à 17h00
- Elections municipales les 15 et 22 mars 2026

➤ **La séance est levée à 23h25**